

Spécial 19ème Conseil des ministres de la Commission de l'Océan Indien (C.O.I.)

Intervention de M. Emile Esparon, vice-président de la Fédération Communautaire de l'Océan Indien (F.C.O.I.)

Promouvoir l'identité indianocéanique

Au nom de l'ensemble de la société civile, au nom de la Fédération Communautaire de l'océan Indien (F.C.O.I.) et de son Président M. Paul Hoarau, je remercie le Secrétariat de la C.O.I. et son Président le Ministre Bonnelame pour l'occasion que vous nous offrez pour dire ces quelques mots sur notre organisation. En Octobre 1996, ici même à Mahé, fut créée la Fondation Communautaire de l'océan Indien, une Fondation abritée sous l'égide de la Fondation de France. La convention prévue pour trois ans a été prolongée de deux ans. Malgré les difficultés, la F.C.O.I. a pu lancer trois appels à projet. Vingt-trois projets ont été financés la hauteur de 50% par la Fondation de France et 50% par la F.C.O.I. qui a levé des fonds publics et privés (mauricien, réunionnais et Seychellois). Au terme du mandat (23 Octobre 2002), la Fondation de France a acté son désengagement sans pour autant laisser tomber l'outil mis en place. Une décision fut prise pour revitaliser cette structure, la seule qui regroupe l'ensemble de îles au niveau des Ong et qui a une véritable vie. La nouvelle F.C. O. I. - Fédération Communautaire de l'océan Indien - a fait ses premiers pas à Flic en Flac, à Maurice le 8 avril 2002. La Fondation de France nous accompagne encore. Nous voulons ici, lui témoigner notre plus vive reconnaissance.

Les sept coordinations (anjouanaise, grande-comorienne, mauricienne, réunionnaise et seychelloise) qui constituent la FCOI et qui regroupent plus de 350 associations/Ong se sont données des statuts, des règlements et des orientations qui devraient leur permettre de conduire leur action dans les meilleures conditions possibles. Les objectifs de la FCOI, sont:

- La promotion de l'identité indianocéanique
- La construction de la communauté indianocéanique.
- La reconnaissance de cette communauté par les Etats des pays qui la constituent et par la communauté internationale.

La nouvelle FCOI n'est pas un bailleur de fonds. Elle n'a pas encore de fonds propres. Elle sert d'interface entre les Ong porteurs des projets, et les bailleurs de fonds.

Messieurs les Ministres, vous trouverez dans vos dossiers, une copie des Actes des premières rencontres, de la FCOI et une lettre de Mr. Paul Hoarau, Président de la FCOI adressée à chacun de vous. Je vous prie de consacrer un peu de temps à en prendre connaissance. Avant de terminer, je dois vous annoncer qu'au mois d'avril, entre le 21-26 Avril 2003, pour être précis, se tiendront aux Seychelles les deuxièmes rencontres de la FCOI. Nous ouvrirons un nouveau dialogue avec le monde économique et le monde des entreprises. Je vous invite tous, cordialement à ces rencontres ou à vous faire représenter.

Fédération communautaire de l'océan Indien

C/O Presse océan Indien

BP 70

97452 Saint-Pierre Cedex

Email : korailpao@guetali.fr

Tél Présidence : 0262943145

Tél Secrétariat : 0262257531

Les décisions du Conseil des ministres de la C.O.I.

L'accent est mis sur la préservation de l'environnement

Le Conseil des ministres de la C.O.I. s'est réuni les 12 et 13 février 2003 aux Seychelles. Il a retenu au titre des projets à financer sur le 9ème Fonds Européen de Développement :

- Projet météorologique, AMESD ;
- surveillance, contrôle et suivi des pélagiques migrateurs ;
- marquage des thons de l'océan Indien ;
- gestion durable des ressources côtières.

Formation

Le Conseil a décidé d'apporter un soutien financier à l'Association Université de l'Océan Indien, suivant la clé de répartition retenue pour la participation des pays au budget de fonctionnement de la C.O.I. Il a donné son accord à la signature de conventions entre la COI et l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) et entre la COI et l'Institut des Nations-Unies pour la Formation et la Recherche (UNITAR). Il a adopté l'idée d'une étude sur la coopération en matière de formations médicales spécialisées dans les pays membres.

Culture

Le Conseil a renouvelé sa volonté de voir se tenir la prochaine édition du Festival culturel tournant, après celle de Maurice en 2003, à Madagascar, suivie par les Comores et les autres pays.

Tourisme

Le Conseil a confirmé la nécessité de mettre en place une organisation touristique des Iles de l'océan Indien (OTIOI) dont le siège serait basé à Madagascar et la Présidence assurée par les Seychelles.

Environnement

Le Plan régional de lutte contre les déversements des hydrocarbures sera approuvé d'ici au 15 mars. Le choix de la localisation du Centre régional de coordination sera décidé ultérieurement. Le Conseil a aussi adopté le lancement d'une étude relative à la conservation des écosystèmes et des ressources côtières et marines. Il s'associe à l'organisation, à la Réunion des "Dialogues de la Terre" en partenariat avec l'Ong "Green Cross International" et, dans le prolongement du Sommet mondial pour le Développement durable se prononce favorablement pour la constitution de "Pôles d'excellence" dans les différents pays membres de la C.O.I.

Développement de la coopération régionale

Afin de parfaire la formation de nouvelles orientations stratégiques pour la COI, une commission formée de personnalités est instituée et fera des propositions aux instances de l'organisation. Le troisième Sommet des Chefs d'Etats ou de Gouvernement sera organisé dans l'année qui vient aux Comores. Un Conseil des Ministres extraordinaire sera organisé à cet effet dans les prochains mois. Concernant la Commémoration du 20ème anniversaire de la COI, il a été décidé de la publication d'un Livre-bilan de la COI, de l'émission d'un timbre commémoratif et de l'organisation d'une "Journée COI" dans chacun des pays membres au cours de l'année à venir.

Diplomatie

Le conseil se félicite de la tenue des élections présidentielles aux Comores, de la mise en place des exécutifs et de la réintégration du pays dans la communauté internationale ainsi que des élections législatives de Madagascar. Les Etats membres de la COI contribueront au bon déroulement des élections futures notamment aux Comores, par un appui approprié.

Sécurité

Le défi du terrorisme doit être relevé par une mobilisation internationale. Le Conseil soutient les résolutions 1373 et 1455 de l'ONU visant à renforcer les sanctions contre les organisations terroristes. Il se prononce pour un renforcement de la coopération policière et des échanges entre les services spécialisés. Le Conseil condamne le recrutement, l'emploi et toute forme de recours au mercenariat et s'engage à coopérer aux plans policier et judiciaire pour lutter contre le mercenariat dans la région de l'océan Indien. Il met à l'étude un projet de coopération régionale pour la sécurité aérienne dans les pays membres de la COI.

Santé

Le Conseil réaffirme l'engagement pris par les Gouvernements sur le VIH-SIDA lors de l'Assemblée générale des Nations-Unies (UNGASS) conformément au paragraphe 97 de la Déclaration alors adoptée. Il encourage la mise en œuvre du Protocole d'Accord signé entre la COI et les organisations du système des Nations Unies le 21 février 2002 et appelle au partenariat le plus large pour lutter contre ce fléau au plan régional. Il estime que les actions devront favoriser la prévention, la non-stigmatisation des populations affectées, la mise en place de centres d'accueil, de dépistage et d'écoute et l'accès aux soins, notamment aux rétro-viraux.

Commerce international

Le Conseil s'inquiète de la recommandation de la médiation de l'OMC concernant les conserves de thons en provenance des Philippines et de la Thaïlande. Il appelle l'Union européenne à veiller à ce que soient préservés les acquis des Etats ACP, notamment pour ce qui est du thon en boîte des pays de la COI.

Les participants

Le début d'un mouvement de masse contre l'hégémonie américaine

- Jérémie Bonnelame, ministre des Affaires étrangères des Seychelles, président en titre de la C.O.I..
- Souef Mohamed El-Amine, ministre d'Etat chargé des Relations extérieures, de la Coopération, de la Francophonie et des Comoriens de l'étranger (Comores) ;
- Pierre-André Wiltzer, ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie (France/Réunion)
- Marcel Ranjeva, ministre des Affaires étrangères de Madagascar
- Anil K. Gayan, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération régionale (Maurice)
- Antoine Minatchy, vice-président du Conseil régional de La Réunion, - - Jean-Luc Poudroux, président du Conseil général,
- Gonthier Friederici, préfet de la Région Réunion
- Wilfrid Bertile, secrétaire général de la C.O. I.

Ce bulletin édité par la Fédération Communautaire de l'Océan Indien (F.C.O.I.) et Le centre de ressources Ville et Hauts est celui du développement local, de la coopération régionale associative et du développement durable.

- Vous voulez parler de vos activités, nos colonnes vous sont ouvertes - Envoyez vos informations à matera@guetali.fr
- Vous voulez que des organisations amies reçoivent ce journal, vous pouvez soit leur transmettre ce numéro, soit nous communiquer leurs coordonnées
- Vous voulez vous désabonner, prière de nous le faire savoir

Le bulletin de Liaison des acteurs du développement
de l'Océan Indien " Echo-Développement "

Directeurs de la publication :

Comité de Rédaction :

Réunion : Paul Hoarau, Daniel Guérin
Maurice : Ram Nookadee

Daniel Guérin, Directeur du Centre de Ressources
Paul Hoarau, Président de la F.C.O.I.

**Ce bulletin de liaison est diffusé via courrier
électronique**

Comores : Sitti Tafridja Sambaouma
Mayotte : Saïd Omar Oili
Seychelles : Mira Savy
Rodrigues : Ruy Karl Allas
Madagascar : Jean-Michel Razafindramanana

Si vous souhaitez en être destinataire, veuillez contacter :
Agence Presse Océan Indien - E-mail : matera@guetali.fr



Cette publication a été réalisée grâce à la participation du Fonds Social Européen.